

# Gestion des montées et descentes de catégorie UFOLEP

**R CTD 12032018 FM - C**

Version du: 28/03/2018

Adresse du secrétariat du CR CTD  
Francis Molina  
23, rue de Saint Bris  
89290 Champs sur Yonne  
fmmolina89@gmail.com

**Sommaire:**

<b>Gestion des montées et descentes de catégorie</b>		
<b>Objet</b>	<b>Chapitres</b>	<b>Pages</b>
Sommaire		2
Préambule		3
Descente de catégorie, Cas particulier	I	3
Montée de catégorie, Conditions de changement de catégorie	II	4
Remarques cas des GS	III	5
Cas des GS de 75 ans et plus	3.2	6
Demande de carton	IV	7
Définitions; Supériorité manifeste, activités effectives	V	8
Sanctions pour comportement antisportif , Sanctions pour matériel non conforme	VI	9
Sanctions pour fautes techniques - Cycloport - Cyclocross - CLM	VII	10

## **Préambule:**

Afin qu'il y ait une meilleure compréhension du système de montée et de descente de catégorie dans notre département l'Yonne, nous avons synthétisé le règlement du 12/02/2018.

Nous avons suivant le règlement national deux types de catégorie:

- ☞ Les catégories de valeur
- ☞ Les catégories d'âges

## **I) Descente de catégorie:**

**1.1** - En cours de saison la descente se fera dans les conditions suivantes:

- A tout moment sur demande des commissaires suite à une constatation de niveau incompatible avec la catégorie affectée au compétiteur concerné,
- Sur demande du compétiteur après trois mois d'activité effective\* en catégorie supérieure en cycloport et deux mois d'activité effective en catégorie supérieure en cyclocross.
- En fin de saison avant la réunion annuelle cycloport et sur demande du compétiteur.

## **1-2 - Cas particuliers:**

Dans le cadre d'une évolution physique due à un accident ou maladie, le compétiteur pourra demander sa descente.

Dans tous les cas de figure, cette demande sera analysée et validée par la CTD et ne prendra effet qu'après officialisation de celle-ci.

## II) Montée de catégorie:

A tout moment sur demande des commissaires suite à une supériorité manifeste\*.

Après avoir obtenu le nombre de point nécessaire au changement de catégorie.

Dans ce cas le changement de catégorie prendra effet le weekend suivant et le compétiteur devra s'être pourvu de son nouveau carton.

### 2.1 - Conditions pour un changement de catégorie suivant règlement national de début de saison sauf pour les 3<sup>e</sup> catégorie, montée sur 16 points.

<b>Il y a de 30 partants et plus</b>	
Places	Points
1 <sup>e</sup>	10
2 <sup>e</sup>	7
3 <sup>e</sup>	6
4 <sup>e</sup>	4
5 <sup>e</sup>	3
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cycloport	

<b>Il y a de 10 et 29 partants</b>	
Places	Points
1 <sup>e</sup>	8
2 <sup>e</sup>	6
3 <sup>e</sup>	5
4 <sup>e</sup>	3
5 <sup>e</sup>	2
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cycloport	

<b>Il y a 9, 8, 7 ou 6 partants</b>	
Places	Points
1 <sup>e</sup>	5
Sa place est indiquée sur la carte cycloport	
2 <sup>e</sup>	0
3 <sup>e</sup>	0
4 <sup>e</sup>	0
5 <sup>e</sup>	0
Leur place n'est pas indiquée sur la carte cycloport	

<b>Il y a 5 partants et moins</b>	
Places	Points
1 <sup>e</sup>	3
Sa place est indiquée sur la carte cycloport	
2 <sup>e</sup>	0
3 <sup>e</sup>	0
4 <sup>e</sup>	0
5 <sup>e</sup>	0
Leur place n'est pas indiquée sur la carte	

### III) - Remarques :

#### 3.1 - Cas des GS :

- Les compétiteurs âgés de 65 ans et plus, ne peuvent être classés en GSb que si, auparavant, ils ont été classés GSa.
- Les deux catégories GS (GSa et GSb) courent ensemble et marquent des points comme les autres catégories.
- Les points leur sont attribués en fonction de la place obtenue au classement scratch.
- Les GSb qui accèdent à la catégorie GSa redescendent, automatiquement, la saison suivante en GSb.
- Les GSb qui accèdent à la 3e catégorie redescendent, automatiquement, la saison suivante en GSa, sans possibilité de reclassement en GSb pour la dite saison.  
**Ils ne peuvent être descendus que d'une seule catégorie.**

### **3.2) - Cas des GSb âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente Fiche N°17**

- a) Les GSa, âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, ne monteront pas en 3e catégorie mais:
- b) Les GSb, âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente qui monteront en Gsa ou en 3<sup>e</sup> catégorie en application du Règlement National redescendront automatiquement l'année suivante dans la catégorie inférieure.

En aucun cas, ils ne pourront dépasser le « nombre maximum de points et/ou de victoires » prévu aux dispositions départementales.

Si cette clause n'est pas respectée, le cycloportif concerné ne sera pas classé sur les manifestations suivantes dans le département de l'Yonne et il pourra être interdit de participation s'il venait à comptabiliser des points dans les autres départements.

#### **IV) Demande de carton:**

##### **Premier cas de figure:**

**Ex-licencié ufolep:** plus de 2 ans d'arrêt et plus de 60 ans => carton en GSA.

Si supériorité manifeste\* lors des premières manifestations, montée dans la catégorie supérieure à valider par les commissaires et la CTD.

##### **Ex-licencié UFOLEP et autres fédérations de moins de 60 ans:**

Catégorie par rapport au règlement national fiche N°9

Lors d'une demande carton, il sera vérifié si le demandeur est licencié dans une autre fédération au niveau National et si les informations communiquées sont exactes.

Dans le cas d'informations erronées, le demandeur sera classé dans la catégorie immédiatement supérieure.

## V) Définitions:

➤ **Supériorité manifeste:** Le compétiteur fait la course devant et freine pour ne pas être classé et marquer des points. **Ceci s'appliquera sans avertissement préalable.**

Il y aura des contrôles durant les épreuves par des commissaires volants. Le règlement disciplinaire sera appliqué pour faute technique et mise en danger des autres compétiteurs, ex: freiner sans raison avant la ligne d'arrivée, .....

➤ **Activité effective:** le compétiteur devra avoir participé au moins à 50% des manifestations à la date de demande de rétrogradation



## **VI) Afin de passer une bonne saison cycliste voici un rappel de quelques règles du règlement National**

**Commission Nationale Disciplinaire de 1e Instance pour les sanctions supérieures.  
Voir Fiche 7 (Chapitre « Sanctions disciplinaires)**

### **6.1 - Sanctions pour comportement antisportif**

(Agression verbale – Injures à commissaire – Geste déplacé ou équivoque)

*Les sanctions prononcées par le Collège des Commissaires sont sans appel et peuvent être :*

- *Avertissement*
- *Déclassement d'une ou plusieurs places*
- *Mise hors course.*

### **-6.2 - Sanctions pour matériel non conforme**

- *Extrémité(s) du guidon non bouchée(s) : Départ refusé.*
- *Guidon et roues non conformes : Départ refusé.*
- *Freins à disques: Départ refusé.*
- *Caméra au départ : Départ refusé*
- *Caméra à l'arrivée : Déclassement*
- *Réglage de vélo de CLM hors règlement ; Départ refusé*

### **6.3 - Spécificité cyclocross et CLM: Freins à disques autorisés**

## VII) C - Sanctions pour fautes techniques

### 7.1- Cycloport - Cyclocross

- Absence du concurrent au moment de l'appel de son nom pour la mise en place sur la grille : *Concurrent placé en dernière ligne.*
- Echauffement sur le circuit pendant une épreuve en cours : *Appel en dernière ligne*
- *Echauffement sans casque : Appel en dernière ligne.*
- Sprint dangereux : *Déclassement.*
- En cyclocross, non franchissement des obstacles : *Pénalité voire déclassement ou mise hors course.*
- Poussette volontaire, sollicitée ou non, pour aider un équipier : *1e avertissement : Pénalité de 10 secondes, puis 20s puis 30s - Au 4e avertissement : déclassement.*

### 7.2 - CLM

- Echauffement sur le circuit pendant une épreuve en cours : Pénalité de 5 secondes
- *Echauffement sans casque : Pénalité de 5 secondes*
- Non respect du sens des giratoires : Mise hors course (s'il n'y a pas d'autorisation de les emprunter par la gauche).
- Voiture suiveuse sans numéro : Pénalité de 2 secondes pour le coureur ou l'équipe.